

Province de HAINAUT - Commune de LA LOUVIERE.-

Plan d'un immeuble appartenant à [REDACTED]

-----  
Cadastré Section A no 279 k partie.-

Superficie : 0 are ca.50.-

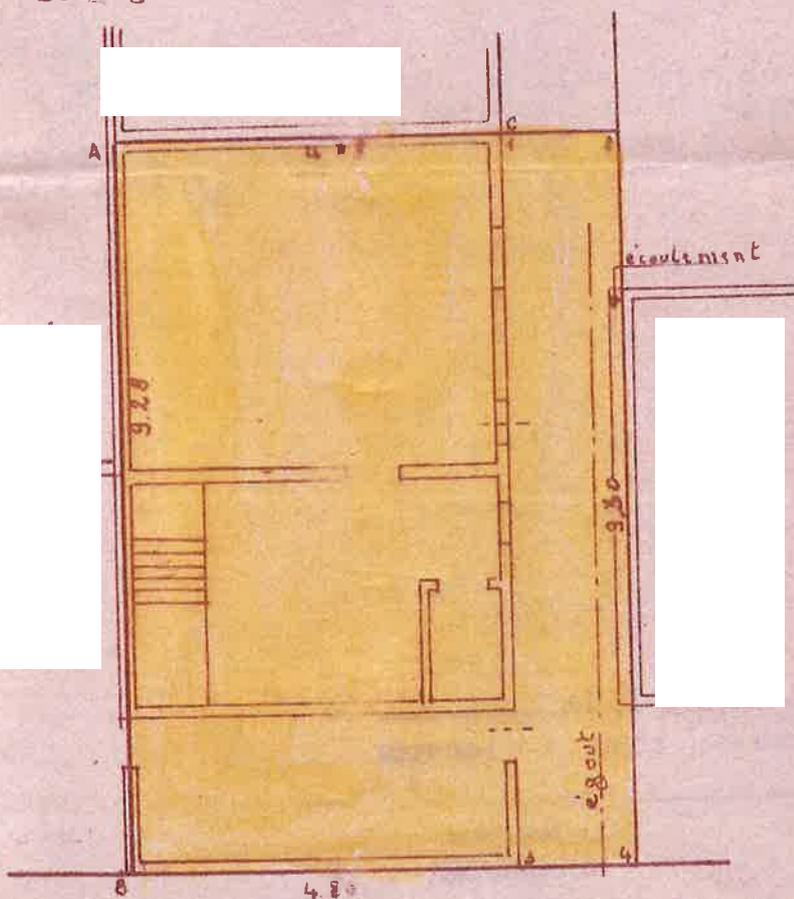
Echelle : 1/100.-

Les murs -A-B- et -A-C- sont mitoyens.-

Le passage -1-2-3-4- est à usage des immeubles appartenant à [REDACTED]

Il existe en -A-B- une fenêtre à l'étage, un soupirail en cave et un tuyau de descente, le tout devra être supprimé aux frais de l'acquéreur dans un délai de un an à dater de la vente.-

Les égouts et écoulement repris au plan subsisteront.-



Levé et dressé par le Géomètre-Expert-Immobilier, légalement immatriculé U.B.G. no 1955, soussigné, le 23 décembre 1959.-

[REDACTED] La Louvière [REDACTED]